République Française **** Département de l'Aube

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 6 décembre 2023

Nombre de Membres					
Membres					
en	Présents	Votants			
exercice					
19	14	15			

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à dix-neuf heures vingt, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, maire.

Date de convocation 29/11/2023

Présents:

BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
CHARVOT Catherine
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
JOHNSON Rémi
MANNEQUIN Jacques
PEREIRA Christophe
ROGER Anne
TRESSOU Marie-Hélène
VERHEECKE Bénédicte

BORDELOT Jean-Pierre

Absents

LAPOTRE Denis MANDELLI Anne-Sophie MARNOT David MAYEUR Sébastien

Absents représentés

PESENTI Daniel donne pouvoir à Marie-Hélène TRESSOU

Pascal CARILLON a été nommé secrétaire de séance.

Objet: Restauration scolaire - Tarifs

N° de délibération : 2023_53

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	13	13	0	0	2

Conformément à l'article art. R 531-52 du code de l'éducation, il appartient au conseil municipal de déterminer les tarifs de la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Ces tarifs sont librement fixés mais ne peuvent en aucun cas dépasser le prix de revient résultant de l'ensemble des charges pesant sur le service.

Madame le Maire propose de procéder à une revalorisation des tarifs de la restauration scolaire en adéquation avec l'augmentation des tarifs pratiqués par le prestataire et des frais de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER, à compter du 1er janvier 2024 les tarifs de restauration scolaire suivants :

	Domiciliés à Lusigny-sur-Barse		Occasionnels et extérieurs			
	(hors occasionnels)		à Lusigny-sur-Barse			
	Repas	Garderie	Total	Repas	Garderie	Total
Elémentaire	3,97	1,59	5,56	4,35	1,80	6,15
Maternelle	3,87	1,06	4,93	4,35	1,27	5,62

- D'AUTORISER le Maire à signer tout document en lien avec l'exécution du présent rapport

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le Maire

Marie-Hélène TRESSOU

Marie-Hélène TRESSOU

MARIE-HELENE TRESSOU 2023.12.11 20:40:09 +0100 Ref:20231211_115842_1-1-O Signature numérique le Maire